

SEMAINE DE LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT DES AÎNÉS

Depuis 2 ans, le conseil départemental organise en juin la semaine de lutte contre l'isolement à destination des seniors.

Vice-présidente en charge du social et de la santé à notre Communauté des Communes, nous avons avec les chargés de mission élaboré en lien avec les partenaires du territoire (Adgessa St Brice, Amad Martres et autres) des animations sur 4 jours et fait de l'intergénérationnel qui engendre une transmission de valeurs entre seniors et jeunesse.

C'est un gros travail qui doit s'anticiper.

Réinventons-nous en 2026.



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



La loi nous oblige d'ici novembre 2026 à l'écriture d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) pour la préparation de notre territoire face aux crises (sanitaire, climatique, incendies..), notamment pour pouvoir protéger les personnes les plus vulnérables et /ou isolées.

Pour construire ce PICS, il faut avant tout que les 49 communes du territoire aient un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

La maire est déclencheur de son PCS en cas de crise. Il répartit les rôles au sein du poste de coordination préalablement constitué pour assurer une gestion de crise efficace.

Le PICS viendra le soutenir à sa demande si besoin.

Une contrainte supplémentaire certes pour les maires mais nécessaire pour anticiper de telles problématiques.

Un projet d'isolation ou de panneaux solaires ?

Deux outils publics gratuits vous permettent d'évaluer rapidement le potentiel de votre toiture 🏠

La communauté de communes met à votre disposition deux nouveaux services publics : (Voir flyer inséré dans le bulletin)

Avec le simulateur thermique du Cœur Entre-deux-Mers, estimez la performance thermique de votre toiture et identifiez les pertes de chaleur.

Pour commencer votre simulation thermique, rendez-vous sur <https://www.coeurentre2mers.com/mon-projet-isolation>

Avec le simulateur solaire du Sud-Gironde, identifiez en quelques minutes le potentiel solaire de votre toiture.

Pour commencer votre simulation solaire, rendez-vous sur <https://www.coeurentre2mers.com/mon-projet-solaire>

Besoin d'être accompagné dans votre projet ? Prenez rendez-vous avec vos conseillers France Rénov' du territoire :

<https://www.coeurentre2mers.com/mon-conseiller-renov-sur-le-coeur-entre-deux-mers>

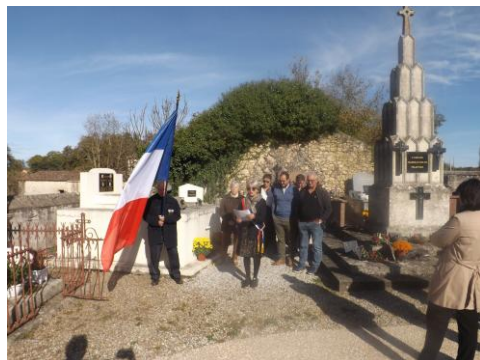
Ces outils sont publics, gratuits et garantis sans démarchage ni lien commercial. Vous êtes victime d'un démarchage abusif ? Signalez-le sur france-renov.gouv.fr/signalement ou 0 808 800 700.

LES ÉVÉNEMENTS 2025

Cérémonie du 8 Mai et 11 Novembre 2025 :

Cette année, les cérémonies du 8 Mai et du 11 Novembre 2025 ont pu se dérouler en présence des habitants de la commune.

Les cloches de l'Église sonnent et une gerbe est déposée au monument aux morts dans le cimetière de Daubèze.



Noël 2025 :

Comme chaque année, le repas de Noël permettant à tous de se retrouver sera célébré à la salle des fêtes de Daubèze. Les traditionnels cadeaux des aînés et des enfants seront distribués par le Père Noël.



Le Dimanche 14 Décembre 2025 à 12H00



Après-midi belote :

Nous saluons l'initiative de Chantal et Monique qui bi-mensuellement vous invitent à des Mercredi après-midis conviviaux à la salle des fêtes de Daubèze.

Un grand merci à elles.



LES SERVICES



David GARCIA
06 20 54 15 99
 grba33@outlook.com

10, le Bourg - 33540 Daubèze

DÉRATISATION - DÉSINFECTION DÉSINSECTISATION

Frelons - Guêpes - Chenilles
 Moustiques - Cafards - Mites



VIRGINIE LACOSTE VTC

06 80 25 43 52

virinielacoste05gmail.com

10 Le Bourg 33540 DAUBEZE

A votre disposition pour transfert simple ou mise à disposition la journée, au plaisir de vous conduire.....

SALON MAXMALY
Coiffure mixte et enfants

LUNDI:
 Journée domiciliaire exclusivement
 pour les personnes âgées et/ou mobilité réduite
 EN SALON:
MARDI: 9H/18H (sans interruption)
JEUDI: 9H/17H (sans interruption)
VENDREDI: 9H/20H (sans interruption)
SAMEDI: 8H/17H (sans interruption)
 uniquement sur rendez-vous

3 "pages"
33 540 DAUBEZE

05.56.71.28.11
06.20.18.50.70

Vanessa REZET

Paul DAZA

Carrelage & faïence
 Chape - ragréage - douche à l'italienne - terrasse
 33540 DAUBEZE

06 99 22 42 70 / paul33200@gmail.com

Instagram : carreleur_chapiste_sur_le33_47

06.58.90.24.47

**charpente/couverture/
 zinguerie**

E.I Mathieu Soupre
3, Champ de Mariotte
33540 DAUBEZE

Pour information, nous vous rappelons qu'un cabinet de kinésithérapie et un cabinet infirmier sont présents sur la commune de Saint Brice.



Saint-brice Santé Sport



Fatima Nonadin
KINESITHERAPEUTE
EDUCATEUR SPORTIF



35 le bourg sud
33540 Saint-brice



06.17.86.08.49

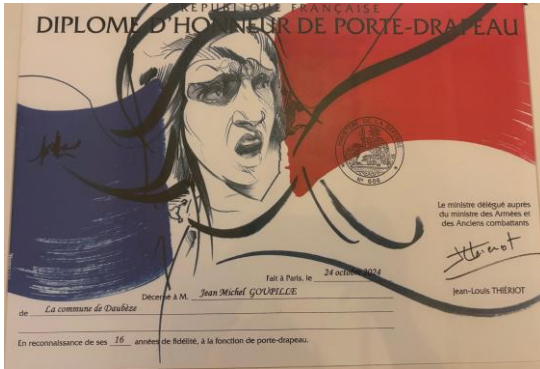
INFIRMIÈRES LIBÉRALES
06.07.77.09.64

MARIE - ERIKA - LOUISE

LES INFORMATIONS

Médaille Michel :

Lors de la cérémonie du 11 Novembre 2025, nous avons remis à Monsieur Michel GOUPILLE, le diplôme de porte drapeau pour ces 16 années de service à la commune.



Exposition sur le D-Day :

Du 02 au 07 Février 2025, il y aura une exposition sur le D-Day, au collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne, sur le débarquement en Normandie.

Fruit du travail de collégiens et partenaires institutionnels, cela permet la transmission de notre histoire à nos jeunes à travers des événements qui ont participé à la libération de la France et de la liberté retrouvée.



ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2026 :

Les règles changent pour les communes de moins de 1000 habitants.

Tous les électeurs de notre Commune sont concernés !

Jusqu'aux dernières élections municipales, chaque électeur d'une commune de moins de 1000 habitants disposait de la possibilité de rayer des noms sur la liste soumise au vote des électeurs. C'était le principe du panachage. De même, un candidat, dès lors que sa candidature était validée par la Préfecture, pouvait se présenter seul à l'élection municipale.

La [loi n° 2025-444](#) du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et **la parité** supprime cette spécificité des communes de moins de 1000 habitants.

Aux prochaines élections municipales, un même principe s'applique à toutes les communes, quelle que soit leur strate de population : **le scrutin de liste à deux tours**.

Dès lors, **RAYER** le nom d'un **CANDIDAT** n'est **PLUS POSSIBLE**, sous peine de nullité de votre bulletin de vote.

Nouveauté pour les communes de moins de 1000 habitants :

La liste des candidats est acceptée en Préfecture même si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins de que l'effectif prévu par la loi, à savoir :

moins de 100 habitants	effectif légal = 7	toléré = 5
moins de 10 à 499 habitants	effectif légal = 11	toléré = 9

Le nouveau conseil municipal sera donc réputé complet, même s'il comporte 1 ou 2 candidats en moins que l'effectif légal.

Et comme pour les communes de plus de 1000 habitants, les listes déposées pourront aussi comporter jusqu'à deux candidats supplémentaires par rapport au nombre de sièges à pourvoir, de manière à permettre le remplacement d'un conseiller municipal élu sur cette liste en cas de vacance.

Alors n'oubliez pas, le panachage, c'est fini !

Pour que votre vote compte aux prochaines municipales, **votez une liste sans apporter de modification** à cette dernière !

Liste paritaire

Si le 1^{er} de la liste est un homme, le 2^{ème} est une femme, le 3^{ème} un homme, etc.

Si le 1^{er} de la liste est une femme, le 2^{ème} est un homme, le 3^{ème} une femme, etc.

Ce principe s'appliquera aussi à l'élection des adjoints : si le 1^{er} est une femme, le 2^{ème} est un homme, le 3^{ème} une femme, etc. Et inversement !

En revanche, rien n'interdit d'avoir un maire et un premier adjoint de même sexe !